

## Lexique associé aux Normes et éléments du CAFMC (AU 2019-2020)

Le tableau suivant renferme un lexique des termes utilisés les Normes et éléments du CAFMC (AU 2019-2020) et qui est essentiel pour permettre une interprétation exacte des normes et éléments.

Apprentissage par le service <i>(dans l'élément 10.6)</i>	Expérience d'apprentissage structurée qui combine le service communautaire à une préparation et à une réflexion.
Cadres administratifs <i>(dans les éléments 1.5, 2.1, 2.4)</i>	Personnes qui occupent un poste de haut niveau et qui sont responsables du fonctionnement de la faculté de médecine en ce qui a trait par exemple aux finances, à la technologie de l'information et aux installations.
Calendrier ou annuaire <i>(dans l'élément 10.6)</i>	Document comprenant la liste officielle des procédures d'admission et des échéances, les règlements académiques, les programmes d'études, les normes universitaires, les exigences relatives à l'obtention du diplôme de même que les politiques et les codes généraux de l'université.
Campus <i>(dans les éléments 2.5, 2.6, 5.11, 5.12)</i>	Lieu de formation offrant une année complète de pré-externat.
Comparable <i>(dans les éléments 8.7, 10.7, 10.9)</i>	Très similaire, correspondant, près.
Équivalent <i>(dans l'élément 8.7)</i>	Essentiellement égal, identique, le même.
Évaluation narrative <i>(dans l'élément 9.5)</i>	Description écrite du rendement d'un étudiant qui est fournie en plus de la note (p. ex., passage/échec, lettre ou chiffre) et qui vise à orienter le processus d'apprentissage.
Expérience d'apprentissage clinique requise <i>(dans les éléments 1.4, 3.1, 5.6, 8.8, 9.2, 11.2)</i>	Un sous-groupe d'expériences d'apprentissage requises qui se déroulent dans un contexte de soins de santé impliquant des soins aux patients et que les étudiants doivent effectuer pour compléter le programme d'éducation médicale. Ces expériences d'apprentissage clinique requises peuvent avoir lieu à tout moment durant le programme d'éducation médicale.
Expérience d'apprentissage requise <i>(dans les éléments 6.1, 6.5, 7.4, 8.2, 8.3, 8.5, 8.7, 9.1, 9.5, 9.6, 9.7, 9.8, 10.6, 10.7, 11.1, 12.4)</i>	Unité éducative (p. ex., cours, bloc, stage d'externat ou externat longitudinal intégré) que doit effectuer un étudiant afin de compléter le programme de formation médicale. Ces unités éducatives sont généralement associées à un code de cours universitaire et figurent sur le relevé de notes de l'étudiant. Les expériences d'apprentissage requises diffèrent des stages à option qui sont des expériences d'apprentissage choisies par l'étudiant.
Faculté de médecine	Faculté de médecine, faculté de médecine et de dentisterie, faculté des sciences de la santé, école de médecine, école de médecine et de dentisterie ou collège de médecine qui offre le programme de formation menant au diplôme de docteur en médecine au Canada.

Hauts dirigeants universitaires et pédagogiques <i>(dans les éléments 3.3, 4.4)</i>	Personnes qui occupent un poste de haut niveau et qui dirigent des unités universitaires. Il peut s'agir par exemple de chefs de départements ou de responsables du programme d'éducation médicale, notamment le vice-doyen, le doyen associé, le chef du programme d'études et les directeurs des expériences d'apprentissage requises.
Horaire universitaire <i>(dans l'élément 10.6)</i>	L'horaire universitaire indique à quelle date commencent et se terminent les cours et précise les congés et les vacances.
Non cognitives <i>(dans l'élément 9.5)</i>	Fait référence aux rôles intrinsèques du médecin dans le cadre du référentiel CanMEDS.
Normes techniques <i>(dans l'élément 10.5)</i>	Les compétences en communication, cognitives, sensorielles, motrices et sociales sous-jacentes nécessaires pour mener une entrevue, procéder à un examen, émettre un diagnostic et prodiguer des soins complets avec compassion et effectuer de manière compétente certaines procédures techniques en temps raisonnable tout en assurant la sécurité du patient.
Objectifs d'apprentissage <i>(dans les éléments 6.1, 8.2, 8.3, 8.7, 9.1)</i>	Énoncés de ce que les étudiants en médecine doivent être en mesure d'accomplir au terme d'une expérience d'apprentissage requise (reportez-vous au lexique).
Objectifs du programme d'éducation médicale <i>(dans les éléments 6.1, 8.2, 8.3, 8.4, 9.4, 10.6)</i>	Énoncés de ce que les étudiants en médecine doivent être en mesure d'accomplir au terme du programme de formation médicale, c.-à-d. compétences qui doivent être maîtrisées en fin de programme ou aux cycles supérieurs.
Recherche translationnelle <i>(dans l'élément 7.3)</i>	Études ou travaux visant à trouver des solutions à des problèmes cliniques. Exemples : appliquer des découvertes obtenues en laboratoire ou par le biais d'études précliniques à l'élaboration d'essais et d'études chez les humains, promouvoir l'adoption de pratiques exemplaires au sein de la communauté ou encore, s'attaquer au rapport coût-efficacité des stratégies de prévention et de traitement.
Soins de fin de vie <i>(dans l'élément 7.2)</i>	Soins prodigués aux patients souffrant d'une maladie en phase terminale incluant les soins palliatifs et, le cas échéant, aide médicale à mourir.
Université <i>(dans les éléments 1.6, 2.1, 2.3, 4.4, 4.5)</i>	L'université ou les universités dont fait partie la faculté de médecine.